

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00852

Numéro SIREN : 811 393 347

Nom ou dénomination : KEPLER

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/006251



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2018



Bilan Simplifié

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/06/19
Tenue de compte EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	64 851		64 851	64 851
ACTIF IMMOBILISÉ	64 851		64 851	64 851

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	336		336	16 750
Autres créances	42 882		42 882	319
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	50 089		50 089	279
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	93 307		93 307	17 349

TOTAL GÉNÉRAL	158 158		158 158	82 200
----------------------	----------------	--	----------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	65 998	54 799
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	60 070	11 200
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	127 168	67 098

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	131	61
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 883	3 255
Autres dettes	25 977	11 785
Produits constatés d'avance		
DETTES	30 990	15 101

TOTAL GÉNÉRAL	158 158	82 200
----------------------	----------------	---------------

Compte de Résultat Simplifié

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/06/19
Tenue de compte EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		61 622	15 438
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	
PRODUIT D'EXPLOITATION		61 622	15 438
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		1 783	1 715
Impôts, taxes et versements assimilés		564	547
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		2 347	2 262
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		59 275	13 176
Produits financiers		12 619	
Produits exceptionnels			
Charges financières		8	
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices		11 816	1 976
BÉNÉFICE OU PERTE		60 070	11 200
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		11 816	
Réintégrations diverses			
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			11 988
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			59 898
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			59 898

Détail des comptes



Détail des Comptes

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 04/06/19

Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2018	31/12/2017	En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations financières	64 851,00	64 851,00	0,00	
26100001 Titres Les Atantes	1,00	1,00		
26100002 Titres CIM	64 400,00	64 400,00		
26100003 Titres 404 BACHEE	450,00	450,00		
Total I	64 851,00	64 851,00	0,00	
Actif Circulant				
Clients et comptes rattachés	336,35	16 750,00	-16 413,65	-97,99
41100000 Clients	336,35		336,35	
41800000 Clients - Prod. non facturés		16 750,00	-16 750,00	-100,00
Autres créances	42 881,57	319,31	42 562,26	13329,45
44566000 TVA déductible 8.5%	0,03		0,03	
44567000 Crédit de TVA à reporter		187,00	-187,00	-100,00
44586000 TVA sur FNP	131,54	132,31	-0,77	-0,58
45100002 404 BACHEE	42 750,00		42 750,00	
Disponibilités	50 089,36	279,25	49 810,11	17837,10
51211000 BFC	50 089,36	279,25	49 810,11	17837,10
Total II	93 307,28	17 348,56	75 958,72	437,84
Total général (I + II)	158 158,28	82 199,56	75 958,72	92,41
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00	0,00	
10130000 Capital souscrit appelé, versé	1 000,00	1 000,00		
Réserve légale	100,00	100,00	0,00	
10610000 Réserve légale	100,00	100,00		
Report à nouveau	65 998,30	54 798,69	11 199,61	20,44
11000000 Report à nouveau (créditeur)	65 998,30	54 798,69	11 199,61	20,44
Résultat de l'exercice	60 069,91	11 199,61	48 870,30	436,36
TOTAL I	127 168,21	67 098,30	60 069,91	89,53
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	130,89	61,37	69,52	113,28
51860000 Agios et autres à payer	130,89	61,37	69,52	113,28
Fournisseurs et comptes rattachés	4 882,50	3 255,00	1 627,50	50,00
40100000 Fournisseurs	3 255,00	1 627,50	1 627,50	100,00
40800000 Fournisseurs - fact. non parvenues	1 627,50	1 627,50		
Autres dettes	25 976,68	11 784,89	14 191,79	120,42
44400000 Etat impôts sur les bénéfices	11 816,00	1 976,00	9 840,00	497,98
44551000 TVA à décaisser	6 211,00		6 211,00	
44587000 TVA sur FAE		1 312,21	-1 312,21	-100,00
44700000 Autres impôts et vers.assim		547,00	-547,00	-100,00
45500000 Associés - Comptes courants MID	7 949,68	7 949,68		
TOTAL III	30 990,07	15 101,26	15 888,81	105,22
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	158 158,28	82 199,56	75 958,72	92,41



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0335 197

Détail des Comptes

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 04/06/19

Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2018	Net N-1 31/12/2017	Variation	
			En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de service	61 622,20	15 437,79	46 184,41	299,16
70600000 Prestations de services	61 622,20	15 437,79	46 184,41	299,16
Autres produits	0,01		0,01	
75800000 Produits divers de gestion courante	0,01		0,01	
Total des p.dts. d'expl. hors TVA (I)	61 622,21	15 437,79	46 184,42	299,16
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	1 783,16	1 714,76	68,40	3,99
62260000 Honoraires	1 500,00	1 500,00		
62700000 Services bancaires et assimilés	283,16	214,76	68,40	31,85
Impôts, taxes et versements assimilés	564,00	547,00	17,00	3,11
63511000 CFE	564,00	547,00	17,00	3,11
Autres charges	0,22	0,42	-0,20	-47,62
65800000 Charges de gestion courante	0,22	0,42	-0,20	-47,62
Total des charges d'exploitation (II)	2 347,38	2 262,18	85,20	3,77
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	59 274,83	13 175,61	46 099,22	349,88
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits financiers (III)	12 619,00		12 619,00	
76100000 Produits de participations	12 619,00		12 619,00	
Charges financières (V)	7,92		7,92	
66160000 Intérêts bancaires (escompte...)	7,92		7,92	
Impôts sur les bénéfices (VII)	11 816,00	1 976,00	9 840,00	497,98
69500000 Impôts sur les bénéfices	11 816,00	1 976,00	9 840,00	497,98
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	60 069,91	11 199,61	48 870,30	436,36
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Impôts et taxes non déductibles	11 816,00		-11 816,00	-100,00
69500000 Impôts sur les bénéfices	11 816,00		-11 816,00	-100,00
Déductions				
Divers		11 988,00	-11 988,00	-100,00
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	59 897,91		59 897,91	
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	59 897,91	0,00	59 897,91	



Annexe



Immobilisations - Amortissements

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/06/19
Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	64 851			64 851

TOTAL GÉNÉRAL	64 851			64 851
----------------------	---------------	--	--	---------------

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

SAS Kepler

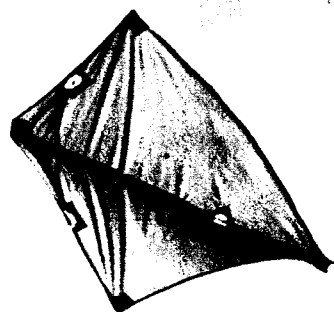
Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/06/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--



KEPLER

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**30 RUE CLAUDE CHAPPE
97 420 LE PORT**

EXERCICE CLOS 31/12/2018

Audit / Tax / Advisory

Smart decisions. Lasting value.



KEPLER

SASU au capital de 1 000 EUROS

Siège social :

**30, rue Claude CHAPPE ZAC 2000
9 7420 Le Port**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société KEPLER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 64 851 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « b » de l'annexe.

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaires notamment dans le cadre de l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés à l'associé unique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

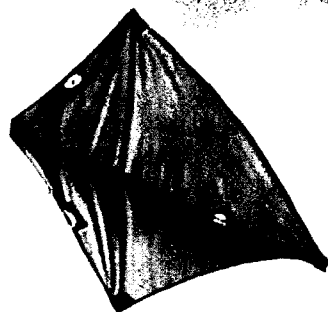
Fait à SAINT-DENIS
Le 13 Juin 2019


A. LALA
Commissaire aux Comptes



Crowe

Réunion Audit & Consulting
Anciennement techno'pole experts



KEPLER

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

30 RUE CLAUDE CHAPPE
97 420 LE PORT

EXERCICE CLOS 31/12/2018

Audit / Tax / Advisory

Smart decisions. Lasting value.

KEPLER

SASU au capital de 1 000 EUROS

Siège social :

**30, rue Claude CHAPPE ZAC 2000
9 7420 Le Port**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société KEPLER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 64 851 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « b » de l'annexe.

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaires notamment dans le cadre de l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés à l'associé unique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Crowe

Réunion Audit & Consulting
Anciennement techno'pole experts

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-DENIS

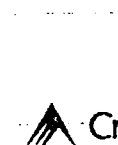
Le 13 Juin 2019

Abdoullah LALA
Commissaire aux Comptes



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2018



Bilan Simplifié

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/06/19
Tenue de compte EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	64 851		64 851	64 851
ACTIF IMMOBILISÉ	64 851		64 851	64 851

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	336		336	16 750
Autres créances	42 882		42 882	319
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	50 089		50 089	279
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	93 307		93 307	17 349

TOTAL GÉNÉRAL	158 158		158 158	82 200
----------------------	----------------	--	----------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	65 998	54 799
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	60 070	11 200
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	127 168	67 098

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	131	61
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 883	3 255
Autres dettes	25 977	11 785
Produits constatés d'avance		
DETTES	30 990	15 101

TOTAL GÉNÉRAL	158 158	82 200
----------------------	----------------	---------------

Compte de Résultat Simplifié

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/06/19
Tenue de compte EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		61 622	15 438
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues		0	
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION		61 622	15 438

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		1 783	1 715
Impôts, taxes et versements assimilés		564	547
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions		0	0
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		2 347	2 262

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	59 275	13 176
--------------------------------	---------------	---------------

Produits financiers	12 619	
Produits exceptionnels		
Charges financières	8	
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices	11 816	1 976

BÉNÉFICE OU PERTE	60 070	11 200
--------------------------	---------------	---------------

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	11 816	
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		11 988

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	59 898
---	---------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	59 898
---	---------------

Détail des comptes



Détail des Comptes

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Édition du 04/06/19
Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net 31/12/2018	Net N-1 31/12/2017	Variation	
			En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations financières	64 851,00	64 851,00	0,00	
26100001 Titres Les Atlantes	1,00	1,00		
26100002 Titres CIM	64 400,00	64 400,00		
26100003 Titres 404 BACHEE	450,00	450,00		
Total I	64 851,00	64 851,00	0,00	
Actif Circulant				
Clients et comptes rattachés	336,35	16 750,00	-16 413,65	-97,99
41100000 Clients	336,35		336,35	
41800000 Clients - Prod. non facturés		16 750,00	-16 750,00	-100,00
Autres créances	42 881,57	319,31	42 562,26	13329,45
44566000 TVA deductible 8.5%	0,03		0,03	
44567000 Crédit de TVA à reporter		187,00	-187,00	-100,00
44568000 TVA sur FNP	131,54	132,31	-0,77	-0,58
45100002 404 BACHEE	42 750,00		42 750,00	
Disponibilités	50 089,36	279,25	49 810,11	17837,10
51211000 BFC	50 089,36	279,25	49 810,11	17837,10
Total II	93 307,28	17 348,56	75 958,72	437,84
Total général (I + II)	158 158,28	82 199,56	75 958,72	92,41
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00	0,00	
10130000 Capital souscrit appelé, versé	1 000,00	1 000,00		
Réserve légale	100,00	100,00	0,00	
10610000 Réserve légale	100,00	100,00		
Report à nouveau	65 998,30	54 798,69	11 199,61	20,44
11000000 Report à nouveau (crédeur)	65 998,30	54 798,69	11 199,61	20,44
Résultat de l'exercice	60 069,91	11 199,61	48 870,30	436,36
TOTAL I	127 168,21	67 098,30	60 069,91	89,53
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	130,89	61,37	69,52	113,28
51860000 Agios et autres à payer	130,89	61,37	69,52	113,28
Fournisseurs et comptes rattachés	4 882,50	3 255,00	1 627,50	50,00
40100000 Fournisseurs	3 255,00	1 627,50	1 627,50	100,00
40800000 Fournisseurs - fact. non parvenues	1 627,50	1 627,50		
Autres dettes	25 976,68	11 784,89	14 191,79	120,42
44400000 Etat impôts sur les bénéfices	11 816,00	1 976,00	9 840,00	497,98
44551000 TVA à décaisser	6 211,00		6 211,00	
44587000 TVA sur FAE		1 312,21	-1 312,21	-100,00
44700000 Autres impôts et vers. assim		547,00	-547,00	-100,00
45500000 Associés - Comptes courants MID	7 949,68	7 949,68		
TOTAL III	30 990,07	15 101,26	15 888,81	105,22
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	158 158,28	82 199,56	75 958,72	92,41



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 569 562 333 00033 - APE : 8320Z - DIECOTE : 9357 0101 12

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Détail des Comptes

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/06/19
Tenue de compte EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 11.42

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2018	Net N-1 31/12/2017	Variation	
			En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de service	61 622,20	15 437,79	46 184,41	299,16
70600000 Prestations de services	61 622,20	15 437,79	46 184,41	299,16
Autres produits	0,01		0,01	
75800000 Produits divers de gestion courante	0,01		0,01	
Total des pds. d'expl. hors TVA (I)	61 622,21	15 437,79	46 184,42	299,16
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	1 783,16	1 714,76	68,40	3,99
62260000 Honoraires	1 500,00	1 500,00		
62700000 Services bancaires et assimilés	283,16	214,76	68,40	31,85
Impôts, taxes et versements assimilés	564,00	547,00	17,00	3,11
63511000 CFE	564,00	547,00	17,00	3,11
Autres charges	0,22	0,42	-0,20	-47,62
65800000 Charges de gestion courante	0,22	0,42	-0,20	-47,62
Total des charges d'exploitation (II)	2 347,38	2 262,18	85,20	3,77
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	59 274,83	13 175,61	46 099,22	349,88
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits financiers (III)	12 619,00		12 619,00	
76100000 Produits de participations	12 619,00		12 619,00	
Charges financières (V)	7,92		7,92	
66160000 Intérêts bancaires (escompte...)	7,92		7,92	
Impôts sur les bénéfices (VII)	11 816,00	1 976,00	9 840,00	497,98
69500000 Impôts sur les bénéfices	11 816,00	1 976,00	9 840,00	497,98
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	60 069,91	11 199,61	48 870,30	436,36
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Impôts et taxes non déductibles	11 816,00		-11 816,00	-100,00
69500000 Impôts sur les bénéfices	11 816,00		-11 816,00	-100,00
Déductions				
Divers		11 988,00	-11 988,00	-100,00
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	59 897,91		59 897,91	
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	59 897,91	0,00	59 897,91	

Annexe



Immobilisations - Amortissements

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 04/06/19

Tenue de compte EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	64 851			64 851

TOTAL GÉNÉRAL	64 851			64 851
----------------------	--------	--	--	--------

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

SAS Kepler

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/06/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--